



**États financiers consolidés
intermédiaires résumés**
(non audité)

Au 30 septembre 2011 et pour les périodes de neuf mois
closes les 30 septembre 2011 et 2010

Information importante

Les états financiers consolidés résumés qui suivent ont
été préparés selon les IFRS et n'ont pas été révisés par
un auditeur.



Victhom Bionique humaine

Au 30 septembre 2011 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2011 et 2010

(non audité)

Table des matières

États consolidés de la situation financière.....	3
États consolidés des résultats et du résultat global	4
États consolidés des variations des capitaux propres (négatifs)	5
États consolidés des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers consolidés résumés	7 à 39



États consolidés de la situation financière
(non audité)

	Note	30 septembre 2011	31 décembre 2010	1^{er} janvier 2010
		\$	(Retraité, note 2) \$	(Retraité, note 2) \$
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2,523,574	1,498,212	1,110,212
Placements à court terme	5	-	47,323	95,196
Créances	6	557,137	685,179	2,239,921
Charges payées d'avance		23,782	55,139	114,553
Apport en capital à recevoir		-	-	1,222,222
Montant à recevoir d'Otto Bock	8	5,000,000	-	-
		<u>8,104,493</u>	2,285,853	4,782,104
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles		11,117	297,916	361,034
Immobilisations incorporelles	7	452,164	4,449,049	4,382,195
		<u>463,281</u>	4,746,965	4,743,229
		<u>8,567,774</u>	<u>7,032,818</u>	<u>9,525,333</u>
PASSIF				
Passifs courants				
Emprunt à vue	9	-	472,000	950,000
Fournisseurs et charges à payer		325,284	799,788	1,500,038
Effet à payer		-	3,375,963	-
		<u>325,284</u>	4,647,751	2,450,038
Passifs non courants				
Composante passif des actions privilégiées	10	5,168,826	6,248,540	6,420,908
Profit latent sur le transfert des actifs et des passifs		-	958,247	958,247
		<u>5,494,110</u>	11,854,538	9,829,193
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)				
Composante capitaux propres des actions privilégiées	10	1,363,934	1,953,813	2,278,270
Capital-actions	10	44,403,485	43,950,011	42,400,612
Réserve - options d'achat d'actions		3,096,857	3,094,176	3,091,190
Réserve - bons de souscription		7,078,882	7,078,882	7,078,882
Réserve - débetures convertibles		90,748	90,748	90,748
Déficit		<u>(52,960,242)</u>	<u>(61,032,913)</u>	<u>(55,243,562)</u>
		<u>3,073,664</u>	<u>(4,865,283)</u>	<u>(303,860)</u>
		<u>8,567,774</u>	<u>6,989,255</u>	<u>9,525,333</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Éventualité (note 18)

Au nom du conseil d'administration,

/s/ Daniel Johnson
Président

/s/ Nitin Kaushal
Administrateur



États consolidés des résultats et du résultat global

Périodes closes les 30 septembre
(non audité)

	Note	2011 (3 mois)	2010 (3 mois)	2011 (9 mois) (Retraité - note 2)	2010 (9 mois)
		\$	\$	\$	\$
Produits	16	<u>19,673</u>	10,914	<u>70,853</u>	41,187
Charges					
Frais de recherche et développement		-	-	-	53,514
Crédits d'impôt		139,525	(128,771)	(60,310)	(1,312,141)
Frais généraux et administratifs		244,808	188,908	689,734	1,031,199
Frais financiers	13	(9,204)	22,729	(9,662)	30,730
Amortissement des immobilisations corporelles		1,007	527	2,613	19,987
Amortissement des immobilisations incorporelles		22,260	19,745	66,060	65,964
Gain sur cession des:					
immobilisations corporelles		-	(42,056)	-	(42,056)
immobilisations incorporelles	7	-	(1,507)	-	(1,507)
Intérêts sur les actions privilégiées	10	323,327	379,807	1,046,204	1,082,152
Profit (perte) sur taux de change lié(e) à la composante passif des actions privilégiées	10	884,325	(277,082)	445,748	(276,268)
		<u>1,606,048</u>	<u>162,300</u>	<u>2,180,387</u>	<u>651,574</u>
Résultat net des activités poursuivies		<u>(1,586,375)</u>	<u>(151,386)</u>	<u>(2,109,534)</u>	<u>(610,387)</u>
Activités abandonnées					
Résultat net de la période découlant des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt	8	-	(1,159,407)	(968,901)	(3,847,718)
Gain sur cession de la participation dans la coentreprise, déduction faite de l'impôt	8	-	-	11,362,930	-
Résultat net et résultat global		<u>(1,586,375)</u>	<u>(1,310,793)</u>	<u>8,284,495</u>	<u>(4,458,105)</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		<u>18,622,153</u>	<u>15,684,204</u>	<u>18,560,600</u>	<u>15,581,511</u>
Résultat net et résultat global par action					
De base		(0.085)	(0.084)	0.446	(0.286)
Dilué	17	<u>(0.085)</u>	<u>(0.084)</u>	<u>0.446</u>	<u>(0.286)</u>
Résultat net par action des activités poursuivies					
De base		(0.085)	(0.010)	(0.114)	(0.039)
Dilué	17	<u>(0.085)</u>	<u>(0.010)</u>	<u>(0.114)</u>	<u>(0.039)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

États consolidés des variations des capitaux propres
(non audité)

	Note	Actions ordinaires	Capital-actions	Composante capitaux propres des actions privilégiées	Réserve - options d'achat d'actions	Réserve - bons de souscription	Réserve - débetures convertibles	Déficit (Retraité, note 2)	Total
		Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2010, tel que présenté précédemment		15,529,313	42,400,612	2,278,270	3,091,190	7,078,882	90,748	(54,142,106)	797,596
Correction d'une erreur dans les précédents états financiers	2	-	-	-	-	-	-	(1,101,456)	(1,101,456)
Solde retraité au 1 ^{er} janvier 2010		15,529,313	42,400,612	2,278,270	3,091,190	7,078,882	90,748	(55,243,562)	(303,860)
Charge de rémunération fondée sur des actions	11	-	-	-	2,681	-	-	-	2,681
Conversion des actions privilégiées de série A en capital-actions	10	375,000	189,636	(40,557)	-	-	-	-	149,079
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	-	(4,458,105)	(4,458,105)
Solde au 30 septembre 2010		15,904,313	42,590,248	2,237,713	3,093,871	7,078,882	90,748	(59,701,667)	(4,610,205)
Charge de rémunération fondée sur des actions	11	-	-	-	305	-	-	-	305
Conversion des actions privilégiées de série A en capital-actions	10	2,625,000	1,359,763	(283,900)	-	-	-	-	1,075,863
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	-	(1,287,683)	(1,287,683)
Solde au 31 décembre 2010		18,529,313	43,950,011	1,953,813	3,094,176	7,078,882	90,748	(60,989,350)	(4,821,720)
Charge de rémunération fondée sur des actions	11	-	-	-	2,681	-	-	-	2,681
Conversion des actions privilégiées de série A en capital-actions	10	768,342	453,474	(83,098)	-	-	-	-	370,376
Rachat des actions privilégiées	10	-	-	(506,781)	-	-	-	(255,387)	(762,168)
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	-	8,284,495	8,284,495
Solde au 30 septembre 2011		19,297,655	44,403,485	1,363,934	3,096,857	7,078,882	90,748	(52,960,242)	3,073,664

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.



États consolidés des flux de trésorerie
Périodes closes les 30 septembre
(non audité)

	Note	2011 (3 mois)	2010 (3 mois)	2011 (9 mois) (Retraité - note 2)	2010 (9 mois)
		\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Résultat net de la période		(1,586,375)	(1,310,793)	8,284,495	(4,458,105)
Éléments hors trésorerie :					
Rémunération fondée sur des actions	11	55	637	2,681	2,681
Intérêts sur les actions privilégiées	10	323,327	379,807	1,046,204	1,082,152
Fluctuation du taux de change sur les actions privilégiées	10	884,325	(277,082)	445,748	(276,268)
Gain sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles	19	-	(43,563)	-	(43,563)
Amortissement des immobilisations corporelles		1,007	527	2,613	19,987
Amortissement des immobilisations incorporelles		22,260	19,745	66,060	65,964
Gain sur cession de la participation dans la coentreprise, déduction faite de l'impôt		-	-	(11,576,544)	-
Variations d'éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel		150,772	(122,173)	123,807	(200,899)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(204,629)	(1,352,895)	(1,604,936)	(3,808,051)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Placements à court terme		47,200	(47,200)	47,200	47,800
Immobilisations corporelles		(5,523)	-	(5,523)	-
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	19	-	100,000	-	100,000
Immobilisations incorporelles		-	-	-	8,145
Vente de la participation dans la coentreprise	8	-	-	5,000,000	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		41,677	52,800	5,041,677	155,945
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Intérêts versés		-	(2,489)	(2,246)	(18,816)
Prêt à vue	9	-	472,000	-	472,000
Remboursement du prêt à vue	9	-	-	(472,000)	(950,000)
Rachat des actions privilégiées	10	(2,958,097)	-	(2,958,097)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(2,958,097)	469,511	(3,432,343)	(496,816)
Augmentation nette de la trésorerie liée aux activités opérationnelles des activités abandonnées					
		-	213,310	139,260	512,072
Diminution nette de la trésorerie liée aux activités d'investissement des activités abandonnées					
		-	(143,618)	(51,629)	(262,069)
Augmentation nette de la trésorerie liée aux activités de financement des activités abandonnées					
		-	1,044,444	933,333	3,244,444
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
		(3,121,049)	283,552	1,025,362	(654,475)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période					
		5,644,623	172,185	1,498,212	1,110,212
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période					
		2,523,574	455,737	2,523,574	455,737
Renseignements supplémentaires	12				
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit:					
				123,045	455,737
Liquidités auprès de la Banque Nationale du Canada				2,400,529	-
Acceptation bancaire, intérêt annuel de 1,06 %, échéant le 12 décembre 2011				2,523,574	455,737

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Statuts et nature des activités

Victhom Bionique Humaine Inc. (la « Société » ou « Victhom ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Son siège social est situé au 5365, rue Jean-Talon Est, bureau 204, Montréal (Québec), Canada, H1S 3G2.

Victhom détient des brevets dans le domaine de l'orthétique et de la prothétique, y compris de la propriété intellectuelle utilisée dans le Power Knee, la première et unique prothèse motorisée à intelligence artificielle au monde destinée aux personnes amputées au-dessus du genou, produit distribué sous licence par Ossur, un chef de file mondial dans le marché de l'ortho-prothétique. L'entreprise dispose également d'une entente de redevances portant sur le système Neurostep® et des produits de neuromodulation dans d'autres indications (apnée du sommeil et épilepsie) qui font appel à la plateforme technologique Neurobionix actuellement en cours de développement par Neurostream Technologies (« Neurostream »), société en nom collectif désormais détenue par Otto Bock, chef de file mondial en ortho-prothétique.

Ces dernières années, la Société a subi des pertes opérationnelles. La capacité de la Société à générer à l'avenir des produits et des flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles dépend de plusieurs facteurs, dont la capacité de ses distributeurs à faire accepter par les organismes de réglementation et par le marché les produits de Victhom générateurs de redevances. La direction considère que, compte tenu de sa situation financière, Victhom disposera de liquidités suffisantes pour satisfaire ses besoins de trésorerie pendant les douze prochains mois au minimum.

2. Correction d'une erreur dans les précédents états financiers

Durant le troisième trimestre 2011, la Société a découvert une anomalie comptable dans ses précédents états financiers consolidés publiés pour les exercices 2009 et 2010. Le profit sur le transfert des actifs et des passifs généré par la création de la coentreprise Neurostream aurait dû être attribué différemment entre l'état des résultats et l'état de la situation financière. La Société a décidé de retraiter l'état de sa situation financière au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010. La Société a également dû ajuster son état des résultats et du résultat global pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011. Ce retraitement n'a pas eu d'incidence sur les liquidités. Les incidences de ce retraitement sont indiquées ci-dessous :

	30 septembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Augmentation (diminution)	\$	\$	\$
<u>État de la situation financière</u>			
Immobilisations incorporelles	-	(1 097 935)	(1 097 935)
Profit latent sur le transfert des actifs et des passifs	-	3 521	3 521
Déficit	-	1 101 456	1 101 456
<u>État des résultats et du résultat global</u>			
Gain sur cession de la participation dans la coentreprise, déduction faite de l'impôt	1 101 456	-	-



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Base d'établissement et méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non vérifiés (les « états financiers résumés ») au 30 septembre 2011 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2011 et 2010 ne sont pas audités.

Déclaration de conformité

Les présents états financiers résumés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), étant donné que la Société présente pour la première fois son état de la situation financière, son état des résultats et son état des flux de trésorerie selon les IFRS.

Avant le 1^{er} janvier 2011, les états financiers consolidés de la Société étaient dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada »), qui diffèrent à certains égards des IFRS. Par conséquent, la Société a commencé à présenter son information financière selon les IFRS le 1^{er} janvier 2011.

Les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme dans l'ensemble des présents états financiers résumés, et l'état consolidé de la situation financière d'ouverture de la Société à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2010 (la « date de transition »), préparés aux fins de la transition aux IFRS, selon les méthodes comptables que la Société prévoit adopter pour ses premiers états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2011 et pour l'exercice clos à cette date.

Les informations à fournir selon l'IFRS 1 à l'égard de la première application des IFRS par la Société et des différences par rapport à notre référentiel comptable antérieur, les PCGR du Canada, sont présentées à la note 20. La note 20 contient également un rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS.

Les présents états financiers résumés ont été approuvés par le conseil d'administration, et l'autorisation de publication a été donnée le 28 novembre 2011.

Base d'établissement

Les états financiers résumés ont été dressés sur la base du coût historique sauf pour certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur, comme il est décrit dans les méthodes comptables ci-après. Le coût historique est en général fondé sur la juste valeur de la contrepartie versée en échange des actifs.

Les principales méthodes comptables sont énumérées ci-après.

Principe de consolidation

Les états financiers résumés comprennent le résultat des activités et la situation financière de la Société, de sa filiale en propriété exclusive et de sa coentreprise Neurostream, dans laquelle la Société détenait une participation de 44,4 % jusqu'au 30 juin 2011.



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

a) Filiales

Les filiales sont des entités à l'égard desquelles le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir qui s'accompagne généralement d'un actionnariat constituant plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération pour déterminer si le groupe détient le pouvoir de diriger une autre entité. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle prend fin.

Les transactions intersociétés, les soldes et les profits latents sur les transactions entre les sociétés du groupe sont éliminés. Les profits et pertes latents sont également éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées au besoin pour assurer l'uniformité avec les méthodes adoptées par la Société.

b) Coentreprise

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel la Société et d'autres parties conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint (p. ex., lorsque des décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité de la coentreprise imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle).

Les accords de coentreprise qui impliquent la création d'une autre entité dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation sont appelés des entités contrôlées conjointement. La participation de la Société dans les entités contrôlées conjointement est présentée en consolidation proportionnelle, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente selon l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. La quote-part de la Société des actifs, passifs, produits et charges des entités contrôlées conjointement est combinée avec les éléments équivalents de chaque poste des états financiers résumés.

Lorsque la Société effectue des transactions avec la coentreprise, les profits et pertes sont éliminés au prorata de la participation de la Société dans la coentreprise.

Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément à l'IAS 34, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur le montant des actifs et des passifs présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces hypothèses peuvent également avoir une incidence sur la présentation des éventualités à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours des périodes.

Les principaux jugements et sources d'estimation sont les suivants :

- Rémunération fondée sur des actions
- Actions privilégiées
- Détermination de la monnaie fonctionnelle
- Montant à recevoir au titre des crédits d'impôt à l'investissement
- Évaluation des immobilisations incorporelles

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont continuellement passées en revue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'estimation est changée, si le changement ne touche que cette période ou au cours de la période considérée, et de périodes ultérieures si le changement touche à la fois la période considérée et des périodes ultérieures.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les méthodes comptables applicables à tous ces éléments sont décrites dans les autres parties de la note 3.

Conversion des devises

La méthode temporelle est utilisée pour les comptes en devises. Selon cette méthode, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, et les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, sauf en ce qui concerne l'amortissement, qui est converti au taux applicable à l'actif correspondant. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'état des résultats de la période considérée.

La monnaie de présentation de la Société est le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle de la Société, de ses filiales et de sa coentreprise est le dollar canadien.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût et ultérieurement au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé au moyen du mode linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Matériel informatique	4 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont passés en revue à chaque date de clôture, et les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Logiciels	4 ans
Brevets / propriété intellectuelle	10 ans

Les brevets / propriété intellectuelle sont amortis sur une période de dix ans débutant dans l'exercice au cours duquel les produits développés sont mis en marché.

La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont passés en revue à chaque date de clôture, et les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective.

Dépréciation des actifs non financiers

À la date de clôture, les actifs sont passés en revue pour déterminer s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est calculé pour établir le montant de la perte de valeur, le cas échéant. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

indéterminée sont soumises à un test de dépréciation tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'actif a pu se déprécier.

Le montant recouvrable est la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif dont les flux de trésorerie futurs estimés n'ont pas été ajustés.

Si le montant recouvrable estimé de l'actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est moins élevé que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à son montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée au résultat net.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Dépréciation des actifs financiers

La Société détermine, à chaque date de clôture, si des indices objectifs de dépréciation existent pour un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié si et seulement s'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que cet événement générateur de pertes a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, pouvant être estimée de façon fiable. Sont considérés comme un indice objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs : des difficultés financières importantes d'un débiteur ou d'un groupe de débiteurs, un défaut de paiement des intérêts ou du principal, la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur ou du groupe de débiteurs, et des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des changements des arriérés ou de la situation économique corrélée avec les défaillances.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement au moyen d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que cette condition soit satisfaite, la vente doit être hautement probable et l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à l'égard de la vente, qui devrait normalement répondre, dans l'année suivant sa classification, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée.

Les actifs non courants (ou le groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de : i) leur valeur comptable et ii) leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

Dans l'état consolidé du résultat global de la période de présentation de l'information, et de la période de comparaison de l'exercice précédent, les produits et les charges des activités abandonnées sont comptabilisés séparément des produits et des charges des activités poursuivies. Le résultat net qui en découle est comptabilisé séparément dans l'état du résultat global.



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles déjà classées comme détenues en vue de la vente ne sont pas dépréciées ou amorties.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions liés à l'émission d'actions sont comptabilisés en réduction du produit des actions émises.

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classification, qui est comme suit :

Trésorerie	Détenue à des fins de transaction
Placements à court terme	Détenus à des fins de transaction
Créances à recevoir	Prêts et créances
Apport en capital à recevoir	Prêts et créances
Montant à recevoir d'Otto Bock	Prêts et créances
Emprunt à vue	Autres passifs
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs
Effet à payer	Autres passifs
Actions privilégiées	Autres passifs

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur.

Les prêts et créances sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Le produit d'intérêt est comptabilisé en appliquant le taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêt au cours de la période concernée.

Les coûts de transaction liés aux autres passifs et aux prêts et créances sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou sont portés en diminution de la valeur comptable du passif, puis comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un instrument pourrait être échangé entre parties bien informées et consentantes. La juste valeur est fondée sur les cours publiés (cours acheteur/vendeur) dans un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est fondée sur les cours du marché en vigueur pour des instruments ayant des profils et des caractéristiques de risque similaires ou selon des modèles d'évaluation internes ou externes qui utilisent des données du marché observables.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui viennent à échéance moins de trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements à court terme

Les placements à court terme, autres que ceux qui sont considérés comme des équivalents de trésorerie, sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont par la suite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les transactions de placement sont comptabilisées à la date de la transaction.

Comptabilisation des produits

Aux termes d'ententes commerciales, la Société a droit à des redevances sur ses produits commercialisés par des tierces parties. Les redevances, déduction faite du remboursement des avances sur redevance, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'état des résultats lorsque les produits seront vendus par les tierces parties.

Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs d'un actif financier sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques iront à la Société et que l'on peut évaluer le montant d'intérêts de façon fiable. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fil du temps en fonction du principal et du taux d'intérêt effectif applicable, qui est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de cet actif à la comptabilisation initiale.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés, sauf ceux qui répondent aux critères de capitalisation généralement reconnus, auquel cas les frais sont capitalisés et amortis aux résultats sur la période estimée au cours de laquelle on pense retirer un avantage. Aucuns frais n'ont été différés au cours des périodes considérées.

Crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôt à l'investissement relatifs aux frais de recherche et de développement sont comptabilisés en réduction de ces frais au cours de l'exercice où les frais admissibles sont engagés, pourvu qu'il existe une assurance raisonnable que ces crédits seront obtenus. Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales. Les montants accordés pourraient différer des montants comptabilisés.

Actions privilégiées convertibles

Les actions privilégiées convertibles sont réparties entre la composante passif et la composante capitaux propres d'après les modalités figurant dans la description du capital-actions de Victhom.

Au moment de l'émission des actions privilégiées convertibles, la juste valeur de la composante passif est déterminée au moyen du taux du marché pour une obligation non convertible équivalente. Ce montant est classé comme un passif financier évalué au coût amorti (déduction faite des coûts de transaction) jusqu'à son extinction au moment de la conversion ou du remboursement.



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant résiduel du produit est affecté à l'option de conversion, qui est comptabilisée et incluse dans les capitaux propres. Les coûts de transaction sont déduits des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat connexe. La valeur comptable de l'option de conversion n'est pas réévaluée au cours des exercices ultérieurs.

Les coûts de transaction sont affectés aux composantes passif et capitaux propres des actions privilégiées convertibles au prorata de la répartition du produit de l'émission entre les composantes passif et capitaux propres lorsque les instruments sont comptabilisés initialement.

Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime de rémunération fondée sur des actions et qui est réglé en instruments de capitaux propres, en vertu duquel la Société reçoit des services de ses employés en contrepartie de ses instruments de capitaux propres. La Société comptabilise la rémunération fondée sur des actions au moyen de la méthode fondée sur la juste valeur.

La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée au moyen du modèle d'évaluation Black et Scholes. La Société inclut également des estimations du nombre d'attributions d'options d'achat d'actions dont il est prévu que les droits seront acquis au cours de la période d'acquisition. Si les droits rattachés aux options d'achat d'actions attribuées sont acquis par versements tout au long de la période d'acquisition des droits (définie comme la période d'acquisition graduelle des droits), la Société comptabilise chaque versement comme une attribution d'option d'achat d'actions distincte. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont comptabilisées dans l'état des résultats au cours de la période d'acquisition et sont créditées au compte « Réserve – options d'achat d'actions ».

Toute contrepartie reçue par la Société relativement à l'exercice des options d'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions. Toute composante de la « Réserve – options d'achat d'actions » de la rémunération fondée sur des actions liée aux options d'achat d'actions exercées est transférée au capital-actions au moment de l'émission des actions.

Bons de souscription

Au moment de l'émission, la juste valeur des bons de souscription émis dans le cadre du financement est comptabilisée en réduction du capital-actions lorsque des actions sont émises ou est comptabilisée en réduction de la dette. La contrepartie est comptabilisée dans le compte « Réserve – bons de souscription » des capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net disponible pour les porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux détenteurs de titres de participation de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, majoré des effets des titres dilutifs équivalant aux actions ordinaires. Cette façon de faire exige que le résultat dilué par action soit calculé selon la méthode du rachat d'actions, en présumant que tous les équivalents aux actions ordinaires potentielles dilutives ont été exercés au début de la période de présentation de l'information financière ou de la période d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant ont été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Société à la juste valeur des actions ordinaires pendant la période.



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, les actions privilégiées et les options d'achat d'actions ont été prises en compte dans le calcul et n'ont pas eu d'impact sur le résultat dilué par action. En 2010 et pour la période de trois mois close le 30 septembre 2011, les actions privilégiées et les options d'achat d'actions n'ont pas été prises en compte dans le calcul puisque la Société a présenté des pertes et que l'inclusion de ces titres aurait un effet antidilutif.

Impôt sur le résultat

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'impôt sur le résultat. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des différences entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et des passifs. Ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers pour les exercices au cours desquels des différences temporelles sont censées s'inverser.

Les actifs d'impôt différé sont en général comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles seulement dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourra être imputée la différence temporelle.

4. Changements comptables futurs

IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), publiée en novembre 2009, contient de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers et de décomptabilisation. L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application anticipée est autorisée.

L'IFRS 9 exige que tous les actifs financiers comptabilisés entrant dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, soient ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur. Plus précisément, les placements en titres de créance qui sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est de recevoir des flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal sont généralement évalués au coût amorti à la fin des périodes comptables ultérieures. Tous les autres placements en titres de créance et en titres de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la fin des périodes comptables ultérieures.

La Société prévoit adopter l'IFRS 9 à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de son incidence jusqu'à ce qu'un examen détaillé ait été effectué.

IFRS 10, États financiers consolidés

L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), publiée en mai 2011, désigne le contrôle comme la seule base pour la consolidation. L'IFRS 10 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application anticipée est autorisée, sous réserve de certaines restrictions.

L'IFRS 10 fournit une nouvelle définition du contrôle qui comprend trois éléments. Ces éléments sont le pouvoir sur l'entité détenue, l'exposition ou les droits aux rendements variables de cette entité et la capacité d'utiliser son pouvoir sur cette dernière pour influencer



**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

sur les rendements de l'investisseur. Les investisseurs doivent avoir ces trois éléments pour conclure qu'ils ont le contrôle sur une entreprise détenue.

La Société prévoit adopter l'IFRS 10 à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de son incidence jusqu'à ce qu'un examen détaillé ait été effectué.

IFRS 11, Accords conjoints

L'IFRS 11, *Accords conjoints* (« IFRS 11 »), publiée en mai 2011, contient de nouvelles exigences en matière de classement des accords conjoints. L'IFRS 11 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application anticipée est autorisée, sous réserve de certaines restrictions.

L'IFRS 11 exige que les accords conjoints soient classés soit comme des activités communes, soit comme des coentreprises. Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. L'IFRS 11 impose le recours à la méthode de la mise en équivalence pour les participations dans les coentreprises, de sorte que la méthode de la consolidation proportionnelle est éliminée.

La Société prévoit adopter l'IFRS 11 à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de son incidence jusqu'à ce qu'un examen détaillé ait été effectué.

IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans les autres entités

L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités* (« IFRS 12 »), publiée en mai 2011, intègre les informations à fournir par les entités relatives aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans les entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application anticipée est autorisée, sous réserve de certaines restrictions.

La Société prévoit adopter l'IFRS 12 à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de son incidence jusqu'à ce qu'un examen détaillé ait été effectué.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), publiée en mai 2011, réunit dans un seul cadre les règles applicables à l'évaluation de la juste valeur qui se retrouvent dans d'autres normes. L'IFRS 13 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application anticipée est autorisée.

L'IFRS 13 s'appliquera aux éléments financiers et non financiers évalués à la juste valeur. Selon l'IFRS 13, la juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société prévoit adopter l'IFRS 13 à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de son incidence jusqu'à ce qu'un examen détaillé ait été effectué.



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

IAS 27, États financiers individuels

L'IAS 27, *États financiers individuels* (« IAS 27 »), publiée en mai 2011, se limite dorénavant aux exigences en matière de comptabilisation des participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, et d'information à fournir lorsqu'une entité dresse des états financiers individuels. Par suite de la publication de l'ensemble de nouvelles normes sur la consolidation, l'IAS 27 révisée a été publiée étant donné que la ligne directrice sur la consolidation sera désormais incluse dans l'IFRS 10.

La Société prévoit adopter l'IAS 27 à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de son incidence jusqu'à ce qu'un examen détaillé ait été effectué.

5. Placements à court terme

	30 septembre	31 décembre	1 ^{er} janvier
	2011	2010	2010
	\$	\$	\$
Certificat de placement garanti, portant intérêt au taux annuel de 0,75 %, fourni à titre de garantie de l'emprunt à vue, échu en juillet 2011	-	47 323	-
Certificat de placement garanti, portant intérêt au taux annuel de 0,37 %, fourni à titre de garantie de l'emprunt à vue, échu en mars 2010	-	-	95 196
	-	47 323	95 196

6. Créances

	30 septembre	31 décembre	1 ^{er} janvier
	2011	2010	2010
	\$	\$	\$
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	521 683	630 473	2 060 117
Taxes à la consommation à recevoir	15 373	34 483	113 942
Créances à recevoir	20 081	20 223	65 862
	557 137	685 179	2 239 921



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Immobilisations incorporelles

30 septembre 2011			
	Coûts	Cumul des amortissements	Net
	\$	\$	\$
Logiciels	92 874	91 386	1 488
Brevets / propriété intellectuelle	811 142	360 466	450 676
	904 016	451 852	452 164

31 décembre 2010			
	Coûts	Cumul des amortissements	Net
	\$	\$	\$
Logiciels	270 801	132 741	138 060
Brevets / propriété intellectuelle	4 605 761	294 772	4 310 989
	4 876 562	427 513	4 449 049

1 ^{er} janvier 2010			
	Coûts	Cumul des amortissements	Net
	\$	\$	\$
Logiciels	212 762	188 838	23 924
Brevets / propriété intellectuelle	4 568 415	210 144	4 358 271
	4 781 177	398 982	4 382 195

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a vendu des logiciels à Neurostream pour un produit brut de 10 511 \$. Ce montant a été porté en diminution de la somme à payer à Neurostream. L'excédent de la contrepartie reçue sur la valeur comptable s'élève à 1 507 \$.

Au 31 décembre 2010, les fournisseurs et charges à payer comprenaient un montant de 92 793 \$ (18 699 \$ en 2009) pour les logiciels.

8. Participation dans la coentreprise classée comme détenue en vue de la vente et activités abandonnées

Comptabilisation initiale

La coentreprise Neurostream est régie par l'entente de partenariat conclue le 18 juin 2009. Aux termes de l'entente de partenariat, Victhom avait le droit, mais pas l'obligation, après le 31 décembre 2011, de vendre une partie ou la totalité de sa participation dans Neurostream à Otto Bock.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 31 mars 2011, en vertu de l'entente de partenariat, Victhom a décidé de classer sa participation dans Neurostream comme détenue en vue de la vente. La Société a déterminé que sa participation satisfaisait aux critères de classement comme détenue en vue de la vente à cette date pour les raisons suivantes :

- i) Sa participation dans Neurostream sera disponible à la vente après le 31 décembre 2011, comme détaillé dans l'entente de partenariat;
- ii) L'acheteur potentiel est déjà déterminé par l'entente de partenariat comme étant Otto Bock;
- iii) Les négociations devraient être finalisées et la vente conclue durant le premier trimestre 2012, c'est-à-dire dans les douze prochains mois.

En conséquence, la Société a mis fin à la consolidation proportionnelle de sa participation dans Neurostream au 31 mars 2011, et classé sa participation dans la coentreprise comme détenue en vue de la vente et les résultats de Neurostream comme activités abandonnées.

Les activités de Neurostream sont présentées dans notre secteur Neurobionix.

Les activités abandonnées se présentent comme suit :

	Périodes de trois mois closes les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Produits	-	-	-	-
Charges				
Frais de recherche et développement	-	1 026 659	763 045	3 475 706
Crédits d'impôt	-	-	-	-
Frais généraux et administratifs	-	110 475	151 002	327 888
Frais financiers	-	22 273	54 854	44 124
Résultat net découlant des activités abandonnées pour la période	-	1 159 407	968 901	3 847 718

Vente de notre participation dans la coentreprise

Le 16 juin 2011, Victhom a annoncé l'acquisition de la participation de 44,4 % de sa filiale en propriété exclusive 4504054 Canada inc. dans Neurostream par son partenaire dans la coentreprise 4491343 Canada inc., une partie liée à Otto Bock Healthcare, pour une contrepartie globale de 10 millions de dollars en espèces.

Cette transaction a pris effet le 30 juin 2011, date à laquelle Otto Bock a payé la première tranche de 5 millions de dollars de cette contrepartie, le solde étant payable le 1^{er} février 2012 et garanti par une sûreté bancaire irrévocable. Les tableaux qui suivent résument l'impact de cette transaction.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<u>\$</u>
Investissement initial dans la coentreprise	10 000 000
Déficit accumulé découlant des activités de la coentreprise	(9 449 860)
Partie du profit sur le transfert des actifs et des passifs relative à Victhom (retraité - note 2)	(1 097 935)
Profit latent sur le transfert des actifs et des passifs (retraité - note 2)	(958 247)
Participation dans la coentreprise classée comme détenue en vue de la vente	<u>(1 506 042)</u>
	<u>\$</u>
Produit brut	10 000 000
Diminué :	
1) de la participation dans la coentreprise classée comme détenue en vue de la vente	1 506 042
2) des coûts de transaction	(143 112)
	<u>11 362 930</u>

Le produit de la transaction a servi ou servira, conformément aux documents constitutifs de Victhom et aux conditions des actions privilégiées de série A en circulation, au rachat de ces actions pour un montant d'environ 7 millions de dollars et à d'autres besoins généraux de la Société. De plus amples détails sont fournis dans la note 10.

9. Facilités de crédit

Au cours du deuxième trimestre 2009, la Société a obtenu des facilités de crédit pour un emprunt à vue totalisant 950 000 \$ auprès d'une banque canadienne. L'emprunt à vue était garanti par : i) les crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 2008, ii) une hypothèque de premier rang de 1 000 000 \$ sur l'universalité des biens de la Société à l'exception de la propriété intellectuelle, et iii) un certificat de garantie émis par Investissement Québec jusqu'à concurrence de 80 % de l'emprunt à vue.

Selon les exigences de la convention de crédit de 2009, la Société a investi 10 % de l'emprunt à vue dans un certificat de placement garanti, échu en mars 2010. L'emprunt à vue portait intérêt au taux préférentiel, majoré de 2,5 % (4,75 %). En avril 2010, l'emprunt à vue de 950 000 \$ a été remboursé à l'encaissement des crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 2008.

Selon les modalités de la facilité de crédit de 2009, la Société était soumise à certaines clauses restrictives exigeant le maintien de ratios financiers. Au 1^{er} janvier 2010, la Société ne respectait pas ses clauses restrictives, mais a obtenu une dispense de son institution financière. Cette situation n'a pas eu d'incidence pour la Société étant donné que l'emprunt à vue a été présenté à titre de passif courant.

En juillet 2010, la Société a obtenu une facilité de crédit pour un emprunt à vue totalisant 472 000 \$ auprès d'Investissement Québec. L'emprunt à vue était garanti par i) les crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 2009 et ii) une hypothèque de premier rang de 566 000 \$ sur l'universalité des biens de la Société.

Selon les exigences de la convention de crédit de 2010, la Société a investi 10 % de l'emprunt à vue dans un certificat de placement garanti, échu en juillet 2011. L'emprunt à vue portait intérêt au taux préférentiel, majoré de 3,5 % (6,5 %). En janvier 2011, l'emprunt à vue de 472 000 \$ a été remboursé avec l'encaissement des crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 2009.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Selon les modalités de la facilité de crédit de 2010, la Société était soumise à une clause restrictive exigeant le maintien d'un ratio financier. Au 31 décembre 2010, la Société ne respectait pas la clause restrictive, ce qui n'a pas eu d'incidence pour la Société étant donné que l'emprunt à vue a été présenté à titre de passif courant.

10. Capital-actions

En date du 17 juin 2009, par voie d'un plan d'arrangement, la Société a modifié son capital-actions en créant deux catégories d'actions privilégiées.

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale et donnant droit à des dividendes de rang égal à toutes les autres catégories d'actions :

Actions ordinaires, avec droit de vote et participantes, subordonnées aux actions privilégiées

Actions privilégiées de série A, sans droit de vote

- | | |
|------------------------------|--|
| Liquidation ou dissolution : | Les porteurs auront le droit de recevoir, en priorité sur toutes les autres catégories d'actions, une somme équivalant au montant de rachat initial, soit le montant total du principal en dollars canadiens des débetures convertibles de la Société échéant en mars 2010 et portant intérêt au taux de 7 % immédiatement avant l'émission des actions privilégiées de série A. |
| Rachat : | Rachetables au gré de la Société, en tout ou en partie, à tout moment ou de temps à autre, pour un montant par action de 0,66 \$ US plus les dividendes déclarés et non payés. |
| Rachat obligatoire : | Sur réception de tout paiement réalisé en dehors du cours normal des affaires, la Société sera tenue de racheter les actions privilégiées de série A à un montant égal à 80 % du montant reçu. Cependant, la première tranche de 2 000 000 \$ CA de ce montant est exclue de cette obligation. Toutes les autres conditions de la clause de rachat s'appliqueront avec les modifications qui s'imposent. |
| Conversion : | Convertibles à tout moment ou de temps à autre, au gré du détenteur, en un nombre d'actions ordinaires obtenu en divisant le montant de rachat initial, additionné de la totalité des dividendes déclarés et non payés, par un prix de conversion de 0,80 \$ CA par action. |

Actions privilégiées de série B, sans droit de vote et pouvant être émises en séries, et dont la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions, le prix et les conditions qui leur sont rattachés feront l'objet d'une résolution du conseil d'administration.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actions ordinaires émises et payées

Le tableau suivant montre les variations touchant les actions ordinaires de la Société au cours des périodes considérées :

	Nombre	Montant \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	15 529 313	42 400 612
Conversion des actions privilégiées de série A	375 000	189 636
Solde au 30 septembre 2010	15 904 313	42 590 248
Conversion des actions privilégiées de série A	2 625 000	1 359 763
Solde au 31 décembre 2010	18 529 313	43 950 011
Conversion des actions privilégiées de série A	768 342	453 474
Solde au 30 septembre 2011	19 297 655	44 403 485

Actions privilégiées de série A émises et payées

Le tableau suivant montre les variations touchant les actions privilégiées de série A de la Société au cours des périodes considérées :

	Nombre	Composante passif \$	Composante capitaux propres \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	21 065 361	6 420 908	2 278 270
Intérêts théoriques	-	1 082 152	-
Profit de change	-	(276 268)	-
Conversion en actions ordinaires	(375 000)	(149 079)	(40 557)
Solde au 30 septembre 2010	20 690 361	7 077 713	2 237 713
Intérêts théoriques	-	359 609	-
Profit de change	-	(112 919)	-
Conversion en actions ordinaires	(2 625 000)	(1 075 863)	(283 900)
Solde au 31 décembre 2010	18 065 361	6 248 540	1 953 813
Intérêts théoriques	-	1 046 204	-
Perte de change	-	445 748	-
Rachat	(4 685 799)	(2 201 290)	(506 781)
Conversion en actions ordinaires	(768 342)	(370 376)	(83 098)
Solde au 30 septembre 2011	12 611 220	5 168 826	1 363 934



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Comptabilisation initiale des actions privilégiées

Lors de la détermination de la juste valeur de la composante passif des actions privilégiées de série A, la Société a été confrontée au fait qu'il n'y avait pas de transaction comparable sur le marché libre. Par conséquent, à la date de conversion, la direction a utilisé le taux d'intérêt le plus pertinent selon l'information disponible, soit 18,38 %.

La valeur attribuée à la composante capitaux propres des actions privilégiées de série A correspond à la différence entre la juste valeur des actions privilégiées de série A, qui est de 10 millions de dollars, et celle de la composante passif. En conséquence, la charge d'intérêt est comptabilisée dans l'état des résultats et calculée selon un taux effectif de 18,38 %. De plus, des coûts de transaction d'un montant de 195 707 \$ ont été imputés proportionnellement aux deux composantes, c'est-à-dire 146 177 \$ à la composante passif et 49 530 \$ à la composante capitaux propres.

Conversion des actions privilégiées

Durant les neuf premiers mois de 2011, 768 342 actions privilégiées de série A pour un montant de rachat de 507 106 \$ US ont été converties en actions ordinaires, comparativement à 3 000 000 actions privilégiées de série A converties en actions ordinaires pour un montant de rachat de 1 980 000 \$ US en 2010. Au 30 septembre 2011, le nombre d'actions privilégiées de série A en circulation est de 12 611 220, ce qui représente un montant de rachat de 8 323 405 \$ US ou 8 724 593 \$ CAN.

Rachat des actions privilégiées

À la suite de la vente de notre participation dans la coentreprise Neurostream, finalisée le 30 juin 2011, la Société a reçu d'Otto Bock la première tranche de 5 millions de dollars. Conformément aux documents constitutifs de Victhom et aux conditions des actions privilégiées de série A, la Société a racheté, en date du 19 juillet 2011, une partie de ses actions privilégiées de série A en circulation pour un montant total de 2 958 097 \$ CA en espèces.

Le montant de rachat étant payable en dollars américains, chaque action privilégiée de série A devant être rachetée pour un montant de 0,66 \$ US, le montant de rachat final en dollars américains et le nombre d'actions privilégiées de série A achetées ont été déterminés au moyen d'un taux de change CA/US de 1,0454783 \$. Le nombre d'actions privilégiées de série A rachetées était de 4 685 799 pour un paiement de rachat total de 3 092 626 \$ US.

De plus, à l'encaissement du paiement final de 5 millions de dollars en février 2012, la Société devra racheter une partie de ses actions privilégiées de série A pour un montant de rachat total de 4 millions \$ CA.

Bons de souscription

Au 30 septembre 2011, aucun bon de souscription n'était en circulation. La totalité des bons de souscription ont expiré en mars 2010.

11. Rémunération fondée sur des actions

La Société a établi un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel le conseil d'administration peut attribuer des options d'achat d'actions à des administrateurs, dirigeants, employés-clés et consultants dont les services sont retenus par la Société. Le conseil d'administration détermine, à sa discrétion, les conditions d'acquisition des droits rattachés aux options, s'il y a lieu, l'échéance des options et le nombre d'options à attribuer.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le prix d'exercice des options d'achat d'actions est fondé sur la valeur marchande des actions ordinaires de la Société à la clôture des marchés lors de la séance qui précède immédiatement la date de leur attribution.

Aucune option d'achat d'actions n'a été attribuée durant les neuf premiers mois de 2011 ni durant l'exercice 2010.

La situation du régime d'options d'achat d'actions de la Société à la fin des périodes considérées ainsi que la variation au cours de ces périodes sont résumées dans le tableau suivant :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
En circulation au 1 ^{er} janvier 2010	584 050	3,85
<u>Auxquelles on a renoncé</u>	<u>(327 787)</u>	<u>2,11</u>
En circulation au 30 septembre 2010	256 263	6,08
<u>Auxquelles on a renoncé</u>	<u>(3 411)</u>	<u>1,05</u>
En circulation au 31 décembre 2010	252 852	6,15
<u>Auxquelles on a renoncé</u>	<u>(75 852)</u>	<u>7,90</u>
En circulation et exerçables au 30 septembre 2011	177 000	5,40

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2011, la Société a ajouté 55 \$ (637 \$ en 2010) à la rémunération fondée sur des actions. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre, 2011, la Société a ajouté 2 681 \$ (2 681 \$ en 2010) à la rémunération fondée sur des actions.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 30 septembre 2011, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation et exerçables :

Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
			\$
0,90 \$ à 1,17 \$	5 000	6,83	0,90
1,18 \$ à 1,53 \$	15 000	6,67	1,20
1,54 \$ à 2,00 \$	50 000	6,08	1,60
2,62 \$ à 3,41 \$	30 000	5,63	3,20
4,45 \$ à 5,77 \$	25 000	0,71	5,30
5,78 \$ à 7,51 \$	10 000	0,13	6,30
9,78 \$ à 12,70 \$	26 000	1,87	11,50
12,71 \$ à 16,50 \$	16 000	1,37	16,39
0,90 \$ à 16,50 \$	177 000	3,94	5,40

12. Renseignements supplémentaires

	Périodes de trois mois closes les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
<u>Activités d'investissement hors trésorerie</u>				
Montant à recevoir d'Otto Bock lié à la vente de la participation dans la coentreprise	-	-	5 000 000	-
<u>Activités de financement hors trésorerie</u>				
Conversion des actions privilégiées en actions ordinaires :				
Composante passif des actions privilégiées	(370 376)	(149 079)	(370 376)	(149 077)
Composante capitaux propres des actions privilégiées	(83 098)	(40 557)	(83 098)	(40 557)
Capital-actions	453 474	189 636	453 474	189 636



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Information incluse dans l'état consolidé des résultats

	Périodes de trois mois closes les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Frais financiers				
Intérêts sur l'emprunt à vue	-	2 488	1 063	18 815
Produit d'intérêts sur les prêts et créances	(6 202)	(48)	(11 131)	(264)
Produit d'intérêts sur les crédits d'impôt à l'investissement	-	-	-	(47 684)
Perte (profit) de change opérationnel(le)	(3 218)	1 914	(1 523)	13 154
Autres frais financiers	216	18 375	1 929	46 709
	(9 204)	22 729	(9 662)	30 730

14. Instruments financiers

Politiques de gestion des risques

La Société, par le biais de ses actifs et de ses passifs financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques aux dates de l'état de la situation financière. Les actifs et passifs financiers de la Société se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme, de créances à recevoir, d'un apport en capital à recevoir, d'un montant à recevoir d'Otto Bock, d'un emprunt à vue, de fournisseurs et charges à payer, de l'effet à payer et de la composante passif de ses actions privilégiées.

Juste valeur

Au 30 septembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances à recevoir, de l'apport en capital à recevoir, du montant à recevoir d'Otto Bock, de l'emprunt à vue et des fournisseurs et charges à payer se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de l'effet à payer se rapprochait de sa valeur comptable puisqu'il est classé comme un autre passif financier émis par une partie liée à Neurostream.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable et la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.



Victhom Bionique humaine

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Juste valeur		
	30 septembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
	\$	\$	\$
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 523 574	1 498 212	1 110 212
Placements à court terme	-	47 323	95 196
	2 523 574	1 545 535	1 205 408
Prêts et créances			
Créances à recevoir	20 081	20 223	65 862
Apport en capital à recevoir	-	-	1 222 222
Montant à recevoir d'Otto Bock	5 000 000	-	-
	5 020 081	20 223	1 288 084
Passifs financiers			
Autres passifs financiers			
Emprunt à vue	-	472 000	950 000
Fournisseurs et charges à payer	41 717	492 472	440 171
Effet à payer	-	3 375 963	-
Actions privilégiées	5 168 826	6 248 540	6 420 908
	5 210 543	10 588 975	7 811 079
Valeur comptable			
	30 septembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
	\$	\$	\$
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 523 574	1 498 212	1 110 212
Placements à court terme	-	47 323	95 196
	2 523 574	1 545 535	1 205 408
Prêts et créances			
Créances à recevoir	20 081	20 223	65 862
Apport en capital à recevoir	-	-	1 222 222
Montant à recevoir d'Otto Bock	5 000 000	-	-
	5 020 081	20 223	1 288 084



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Valeur comptable		
	30 septembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
	\$	\$	\$
Passifs financiers			
Autres passifs financiers			
Emprunt à vue	-	472 000	950 000
Fournisseurs et charges à payer	41 717	492 472	440 171
Effet à payer	-	3 375 963	-
Actions privilégiées	5 168 826	6 248 540	6 420 908
	5 210 543	10 588 975	7 811,079

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte imprévue survienne si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles.

Les actifs financiers qui exposent potentiellement la Société à un risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les créances à recevoir. Aux dates de l'état de la situation financière, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme auprès d'une institution financière reconnue. La direction considère le risque de crédit de la Société comme étant faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas faire face à ses obligations financières au moment requis ou ne puisse le faire qu'à un coût excessif. La Société finance sa croissance en ayant recours à la fois à ses facilités de crédit et à l'émission d'actions. L'un des principaux objectifs de la direction est de maintenir un niveau optimal de liquidités en gérant activement les actifs, les passifs et les flux de trésorerie.

La Société est exposée au risque de liquidité principalement sur ses actions privilégiées de série A, qui sont rachetables. La direction considère le risque de liquidité de la Société comme étant faible, puisque ses obligations financières seront respectées avec les paiements reçus en dehors du cours normal des affaires (voir la note 10).

Risque de change

La Société est exposée au risque de change sur ses produits et ses actions privilégiées de série A rachetables en dollars américains. La Société n'effectue pas de couverture de change. La direction considère que le risque de change de la Société est important.



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux dates de l'état de la situation financière, la Société détenait les soldes importants qui suivent en devises étrangères :

	\$ US		
	30 septembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Trésorerie	44 618	42 397	724 151
Créances à recevoir	18 769	19 059	62 700
Fournisseurs et charges à payer	(51 060)	(145 597)	(286 094)
Actions privilégiées	(4 931 145)	(6 282 465)	(6 109 332)
Exposition nette	(4 918 818)	(6 366 606)	(5 608 575)

La Société avait également des fournisseurs et des charges à payer en euros d'un montant de 0 € au 30 septembre 2011, de 69 333 € au 31 décembre 2010 et de 240 € au 1^{er} janvier 2010.

15. Politique financière liée à la structure du capital

La Société gère le capital dans le but : 1) de préserver la capacité de la Société d'investir selon les besoins dans le développement futur de ses activités; 2) d'investir des liquidités afin d'obtenir un produit d'intérêts maximal; et 3) de maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres et la composante passif des actions privilégiées, soit 8 242 490 \$ au 30 septembre 2011, 1 426 820 \$ au 31 décembre 2010 et 6 117 048 \$ au 1^{er} janvier 2010. La Société gère la structure du capital en surveillant chaque semaine l'utilisation qu'elle fait de ses liquidités et des engagements à court terme qu'elle a à l'égard de ses obligations financières.

Afin de maximiser les efforts de développement continu qu'elle déploie, la Société ne déclare pas de dividendes.

La politique d'investissement de la Société est d'investir sa trésorerie dans des titres négociables de premier ordre comportant des échéances diverses, choisis en fonction du calendrier prévu des dépenses nécessaires à la poursuite de ses activités.

Bien que la Société n'ait pas à se conformer à des exigences en matière de capital imposées par des intervenants externes, elle était soumise aux clauses restrictives de ses conventions de crédit de 2009 et de 2010, dont l'incidence sur les états financiers non consolidés de Vichthom Bionique Humaine inc. a été évaluée tous les trimestres.

Au 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos à cette date, la Société ne respectait pas la clause restrictive de la convention de crédit de 2010, à savoir le maintien d'un ratio de dette à long terme sur l'avoir net ajusté inférieur ou égal à 2,5 pour 1. Cette situation n'a pas eu d'incidence pour la Société étant donné que l'emprunt à vue a été présenté à titre de passif courant.



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 1^{er} janvier 2010, la Société ne respectait pas les clauses restrictives de la convention de crédit de 2009, qui exigeaient i) un solde de trésorerie minimal de 1 000 000 \$ et ii) un avoir net minimal de 3 000 000 \$; cependant, la Société a obtenu une dispense de son institution financière. Cette situation n'a pas eu d'incidence pour la Société étant donné que l'emprunt à vue a été présenté à titre de passif courant.

16. Information sectorielle

La Société compte deux secteurs opérationnels isolables. La division Biotronix détient des brevets dans le domaine de l'orthétique et de la prothétique, y compris de la propriété intellectuelle utilisée dans le Power Knee, produit distribué sous licence par Ossur. La division Neurobionix dispose d'une entente de redevances portant sur le système Neurostep[®] et des produits de neuromodulation dans d'autres indications (apnée du sommeil et épilepsie) qui font appel à la plateforme technologique Neurobionix actuellement en cours de développement par Neurostream. Ces deux secteurs opérationnels ont été déterminés sur la base du fait que : i) des produits spécifiques ont été développés pour des marchés différents; et ii) le secteur Biotronix génère la quasi-totalité des produits de la Société.

Au cours des neuf premiers mois de 2011, la Société a généré des produits provenant de redevances sur le Power Knee II pour un montant de 70 853 \$ (38 705 \$ en 2010) et provenant d'autres sources pour un montant de 0 \$ (2 482 \$ en 2010). Les produits proviennent d'une société européenne œuvrant dans le domaine des appareils médicaux et située en Islande.

La Société a utilisé les mêmes méthodes comptables, comme décrit à la note 3, pour ses deux secteurs opérationnels.

La quasi-totalité des immobilisations corporelles de la Société sont situées au Canada.

Les résultats des activités pour les périodes considérées sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Périodes de trois mois closes les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
BIOTRONIX				
Produits	19 673	10 914	70 853	41 187
Charges				
Frais de recherche et développement	-	-	-	48 271
Crédits d'impôt	-	-	-	(309 077)
Amortissement des immobilisations incorporelles	22 140	19 875	65 694	62 488
	22 140	19 875	65 694	(198 318)



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Périodes de trois mois closes les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
NEUROBIONIX				
Produits	-	-	-	-
Charges				
Frais de recherche de développement	-	-	-	5 243
Crédits d'impôt	139 525	(128 771)	(60 310)	(1 003 064)
	139 525	(128 771)	(60 310)	(997 821)

17. Résultat par action

Le tableau ci-après présente un rapprochement du résultat de base et dilué par action pour les périodes considérées :

	Périodes de trois mois closes les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Résultat net et résultat global				
de base et dilué	(1 586 375)	(1 310 793)	8 284 495	(4 458 105)
Résultat net découlant des activités poursuivies				
de base et dilué	(1 586 375)	(151 386)	(2 109 534)	(610 387)
Nombre d'actions				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ^{(1) (2)}	18 622 153	15 684 204	18 560 600	15 581 511
Résultat net et résultat global par action				
de base et dilué	(0,085)	(0,084)	0,446	(0,286)
Résultat net par action découlant des activités poursuivies				
de base et dilué	(0,085)	(0,010)	(0,114)	(0,039)

(1) Le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation est établi en fonction du nombre d'actions ordinaires en circulation basé sur la fraction de la période au cours de laquelle les actions étaient en circulation.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

- (2) Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation demeure inchangé pour le calcul d'une perte diluée par action puisque l'inclusion d'actions ordinaires potentielles, à l'exercice d'options et à la conversion des actions privilégiées de série A, dans le calcul d'une perte diluée par action n'a pas d'impact.

18. Éventualité

En juin 2010, Neurostream et ses partenaires ont été visés par une plainte de la part d'un ancien employé pour rupture de contrat. En novembre 2011, les parties ont convenu des conditions de règlement de cette plainte. Au 30 septembre 2011, la Société a donc comptabilisé sa part du règlement à titre de frais professionnels et de charges à payer.

19. Transactions entre parties liées

Au cours des périodes considérées, la Société a conclu des transactions avec des parties liées. Ces transactions se sont faites dans le cours normal de ses activités, dans des conditions normales de concurrence, et ont été évaluées à la juste valeur.

Ces transactions ont eu les impacts suivants sur le résultat net :

	Périodes de trois mois closes les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011*	2010	2011*	2010
	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et administratifs facturés :				
par Neurostream	-	(2 782)	(4 333)	(13 916)
à Neurostream	-	1 943	-	38 800
	-	(839)	(4 333)	24 884

* La Société n'a pas conclu de transactions entre parties liées avec Neurostream depuis le 30 juin 2011 en raison de la vente de sa participation dans la coentreprise.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a vendu des immobilisations corporelles et des logiciels à Neurostream pour un produit brut de 100 000 \$. Cette transaction a été évaluée à la valeur comptable et le produit brut a été appliqué contre la somme à payer à Neurostream. L'excédent de la contrepartie reçue sur la valeur comptable s'élève à 42 056 \$ sur les immobilisations corporelles et à 1 507 \$ sur les logiciels.

Aux dates de l'état de la situation financière, le solde de la somme à payer à Neurostream s'établissait à 5 834 \$ au 30 septembre 2011, à 47 521 \$ au 31 décembre 2010 et à 356 807 \$ au 1^{er} janvier 2010.



20. Transition aux IFRS

Le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») exige que les entités canadiennes ayant une obligation d'information du public dressent leurs états financiers selon les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Puisqu'il s'agit de la première fois que nous présentons notre état des résultats et notre état de la situation financière selon les IFRS, les présents états financiers résumés ont été établis selon l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »).

L'IFRS 1 exige l'application rétrospective de toutes les normes IFRS et prévoit certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires, qui sont décrites plus en détail dans la présente note.

Les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément à toutes les périodes considérées dans nos états financiers résumés, sauf en ce qui concerne les exemptions facultatives choisies et les exceptions obligatoires.

Au 1^{er} janvier 2010 (la « date de transition »), un état de la situation financière d'ouverture a été préparé selon les IFRS. Nos états financiers consolidés annuels de 2010 avaient été dressés conformément aux PCGR du Canada.

Notre transition aux IFRS a été effectuée en suivant les étapes suivantes :

- *A) Première application des exemptions facultatives et des exceptions obligatoires à l'application rétrospective des IFRS*

Cette rubrique décrit les normes pour lesquelles les IFRS n'ont pas été appliquées rétrospectivement, comme le permet ou l'exige l'IFRS 1.

- *B) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global selon les PCGR du Canada et selon les IFRS*

Cette rubrique présente des informations quantitatives et qualitatives qui expliquent les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS en ce qui a trait aux capitaux propres et au résultat global.

- *C) Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière selon les PCGR du Canada et selon les IFRS*

Cette rubrique présente des informations quantitatives et qualitatives sur l'incidence des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS.

A) Première application des exemptions facultatives et des exceptions obligatoires à l'application rétrospective des IFRS

Comme il a été mentionné précédemment, l'IFRS 1 exige l'application rétrospective de toutes les normes IFRS, mais prévoit certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires. Les exemptions facultatives choisies et les exceptions obligatoires à l'application rétrospective des IFRS sont décrites ci-après et quantifiées à la rubrique B de la présente note.

Exemptions facultatives

Paiements fondés sur des actions

Selon l'IFRS 1, un nouvel adoptant est encouragé, sans y être tenu, à appliquer la norme IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux instruments de capitaux propres découlant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions dont les droits ont été attribués et



Vichthom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

ont été acquis avant la date de transition. La Société a choisi d'utiliser cette exemption et n'a par conséquent pas appliqué l'IFRS 2 aux transactions réglées en instruments de capitaux propres avant la date de transition.

Par suite de ce choix, la Société appliquera les dispositions de l'IFRS 2 uniquement à tous les instruments de capitaux propres en circulation dont les droits ne sont pas acquis à la date de transition aux IFRS.

Regroupements d'entreprises

Selon l'IFRS 1, un nouvel adoptant est encouragé, sans y être tenu, à appliquer rétrospectivement l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, à tous les regroupements d'entreprises passés. La Société a choisi d'appliquer cette exemption et n'a par conséquent pas retraité les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition. Cette application n'a eu aucune incidence sur les chiffres d'ouverture.

Par suite de ce choix, la Société appliquera les dispositions de l'IFRS 3 prospectivement à tous les regroupements d'entreprises qui surviendront à compter de la date de transition aux IFRS.

Exemptions obligatoires

Estimations

L'IFRS 1 exige que les estimations selon les IFRS à la date de transition soient cohérentes avec les estimations établies à la même date selon les PCGR précédents, après les ajustements destinés à refléter toute différence entre les méthodes comptables, sauf si des éléments probants objectifs montrent que ces dernières estimations étaient erronées.

À ce titre, un nouvel adoptant ne peut pas utiliser des connaissances acquises pour établir ou réviser des estimations comptables. Les estimations effectuées selon les IFRS à la date de transition sont cohérentes avec les estimations antérieures selon les PCGR du Canada, sauf dans les cas où il était nécessaire de refléter les différences entre les estimations comptables.

B) Rapprochement du total des capitaux propres et du résultat global selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

L'IFRS 1 exige qu'un nouvel adoptant des IFRS fasse le rapprochement des capitaux propres (négatifs), du résultat global et des flux de trésorerie des périodes antérieures à compter de la date de transition aux IFRS. La première application des IFRS par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, aux activités de financement et aux activités d'investissement présentés antérieurement. Le rapprochement des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010, au 30 septembre 2010 et au 31 décembre 2010 et du résultat global pour les périodes closes le 30 septembre 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 est présenté ci-après.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Rapprochement des capitaux propres

Le tableau ci-après présente le rapprochement des capitaux propres tel que présentés auparavant selon les PCGR du Canada avec les montants présentés selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010, au 30 septembre 2010 et au 31 décembre 2010.

La rubrique qui suit les rapprochements explique chaque ajustement des capitaux propres.

	Note	1 ^{er} janvier 2010	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Capitaux propres (négatifs) tels que présentés selon les PCGR du Canada (retraité - note 2)		(20 936)	\$ (4 443 334)	\$ (4 778 138)
Ajustements du total des capitaux propres selon les IFRS				
Immobilisations corporelles	a)	(175 863)	(74 872)	-
Immobilisations incorporelles	a)	(60 566)	(42 901)	-
Paiements fondés sur des actions	b)	-	-	-
Actions privilégiées	c)	(46 495)	(49 098)	(43 582)
Total des ajustements des capitaux propres selon les IFRS		(282 924)	\$ (166 870)	\$ (43 582)
Capitaux propres tels que présentés selon les IFRS		(303 860)	\$ (4 610 205)	\$ (4 821 720)

Rapprochement du résultat global

Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat global tel que présenté selon les PCGR du Canada avec les montants présentés selon les IFRS pour les périodes closes le 30 septembre 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. La rubrique qui suit les rapprochements explique chaque ajustement du résultat global.



Vichom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Période de trois mois close le 30 septembre 2010	Période de neuf mois close le 30 septembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
<i>Note</i>			
Résultat global tel que présenté selon les PCGR du Canada	(1 437 244)	\$ (4 573 815)	\$ (6 023 522)
Ajustements du résultat net			
Amortissement des immobilisations corporelles <i>a)</i>	(65)	2 888	121 736
Amortissement des immobilisations incorporelles <i>a)</i>	1 438	3 768	26 959
Gain sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles <i>a)</i>	124 349	124 349	43 564
Paiements fondés sur des actions <i>b)</i>	1 672	431	950
Intérêts sur les actions privilégiées <i>c)</i>	820	1 979	2 877
Perte (profit) de change sur la composante passif des actions privilégiées <i>c)</i>	(2 573)	(5 356)	(6 086)
Total des ajustements du résultat net	125 641	\$ 128 059	\$ 190 000
Ajustements des activités abandonnées			
Amortissement des immobilisations corporelles <i>a)</i>	(1 718)	(16 576)	54 128
Amortissement des immobilisations incorporelles <i>a)</i>	2 528	4 227	33 606
Total des ajustements des activités abandonnées	810	\$ (12 349)	\$ 87 734
Résultat global selon les IFRS	(1 310 793)	\$ (4 458 105)	\$ (5 745 788)



Analyse des ajustements des capitaux propres et du résultat global attribuables à l'adoption des IFRS

La rubrique ci-après décrit plus en détail les ajustements des capitaux propres et du résultat global qui figurent dans le tableau précédent.

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Cet ajustement découle d'un changement des méthodes comptables applicables aux immobilisations corporelles et incorporelles suite à l'adoption de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et de l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*. La Société a décidé de changer la méthode de l'amortissement dégressif qu'elle utilisait selon le référentiel comptable antérieur pour le mode linéaire selon les IFRS.

L'application rétrospective a été réalisée et le solde du déficit au 1^{er} janvier 2010 a été ajusté en conséquence. Cet ajustement a eu des impacts sur le résultat de 2010, sauf durant le dernier trimestre 2010. Au cours du quatrième trimestre 2010, selon les PCGR du Canada, la Société a comptabilisé un changement d'estimation et a changé sa méthode d'amortissement, passant de l'amortissement dégressif à l'amortissement linéaire. Cette modification a été appliquée prospectivement à compter du 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, l'ajustement cumulatif effectué au quatrième trimestre 2010 compense totalement l'ajustement effectué en 2011 sur les résultats de 2010, dans le cadre de la transition aux IFRS.

b) Paiements fondés sur des actions

• *Traitement des conditions d'acquisition des droits*

Selon les PCGR du Canada, pour les droits à des paiements fondés sur des actions qui sont acquis par versements (c.-à-d. acquis graduellement), la Société a comptabilisé la juste valeur de l'attribution de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits sous-jacente à l'égard d'un arrangement.

Selon l'IFRS 2, chaque versement doit être comptabilisé comme un arrangement distinct et la juste valeur doit être évaluée séparément. La charge de rémunération pour chaque tranche est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits distincte.

• *Taux de renonciation*

Selon les PCGR du Canada, l'extinction (renonciation selon les IFRS) des attributions ne faisait pas l'objet d'une estimation à la date d'attribution. La Société comptabilisait plutôt la charge de rémunération comme si tous les droits à des options allaient être acquis et comptabilisait l'incidence de la renonciation réelle lorsqu'elle se produisait.

Selon les IFRS, pour les conditions d'acquisition autres que des conditions de marché, la Société est tenue d'évaluer le montant de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions en se basant sur la meilleure estimation disponible du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue à la fin de chaque période de présentation de l'information. Si des informations ultérieures indiquent que les estimations initiales n'étaient pas exactes, ces estimations doivent être ajustées prospectivement.

La Société a ajusté son état de la situation financière d'ouverture ainsi que sa charge de rémunération périodique pour tenir compte des attributions effectuées avant la date de transition pour lesquelles l'application rétrospective était exigée afin de refléter le changement de la méthode liée à l'acquisition graduelle des droits et aux renonciations prévues.



Victhom Bionique humaine

**Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)**

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

c) Actions privilégiées – Comptabilisation initiale

Lorsque la Société a initialement comptabilisé ses actions privilégiées selon les PCGR du Canada en juin 2009, elle a d'abord évalué la juste valeur de la composante capitaux propres au moyen du modèle d'évaluation des options et calculé la valeur comptable de la composante passif en déduisant la juste valeur de la composante capitaux propres de la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble.

Selon les IFRS, l'IAS 32 exige que l'émetteur d'un instrument financier convertible détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif similaire, puis la composante capitaux propres de l'instrument financier.

Cette différence a donné lieu au calcul de nouvelles valeurs selon les IFRS pour la comptabilisation initiale des composantes passif et capitaux propres, à de nouveaux intérêts théoriques pour les périodes considérées et au retraitement de la valeur de chaque conversion des actions privilégiées au cours des périodes considérées.

C) Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

Voir le tableau ci-après.



Victhom Bionique humaine

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010
(non audité)

(En dollars canadiens, sauf indication contraire)

Comptes selon les PCGR du Canada	PCGR du Canada	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	IFRS	Comptes selon les IFRS
	Au 31 décembre 2009 (Retraité - note 2)			Au 1 ^{er} janvier 2010 (Retraité - note 2)	
	\$	\$	\$	\$	
ACTIF					ACTIF
Actifs à court terme					Actifs courants
Trésorerie	1,110,212	-	-	1,110,212	Trésorerie
Placements à court terme	95,196	-	-	95,196	Placements à court terme
Débiteurs	2,239,921	-	-	2,239,921	Créances
Frais payés d'avance	114,553	-	-	114,553	Charges payées d'avance
Apport en capital à recevoir	1,222,222	-	-	1,222,222	Apport en capital à recevoir
	<u>4,782,104</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4,782,104</u>	
Immobilisations corporelles	536,897	(175,863)	-	361,034	Immobilisations corporelles
Actifs incorporels	4,442,761	(60,566)	-	4,382,195	Immobilisations incorporelles
	<u>4,979,658</u>	<u>(236,429)</u>	<u>-</u>	<u>4,743,229</u>	
	<u>9,761,762</u>	<u>(236,429)</u>	<u>-</u>	<u>9,525,333</u>	
PASSIF					PASSIF
Passifs à court terme					Passifs courants
Emprunt à vue	950,000	-	-	950,000	Emprunt à vue
Créditeurs et charges à payer	1,500,038	-	-	1,500,038	Fournisseurs et charges à payer
	<u>2,450,038</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2,450,038</u>	
Composante passif des actions privilégiées	6,374,413	46,495	-	6,420,908	Composante passif des actions privilégiées
Gain non réalisé sur le transfert des actifs et des passifs	958,247	-	-	958,247	Profit latent sur le transfert des actifs et des passifs
	<u>7,332,660</u>	<u>46,495</u>	<u>-</u>	<u>7,379,155</u>	
	<u>9,782,698</u>	<u>46,495</u>	<u>-</u>	<u>9,829,193</u>	
CAPITAUX PROPRES					CAPITAUX PROPRES
Composante capitaux propres des actions privilégiées	2,323,747	(45,477)	-	2,278,270	Composante capitaux propres des actions privilégiées
Capital-actions	42,391,552	9,060	-	42,400,612	Capital-actions
Surplus d'apport	10,261,576	(756)	(10,260,820)	-	
	-	-	3,091,190	3,091,190	Réserve – options d'achat d'actions
	-	-	7,078,882	7,078,882	Réserve – bons de souscription
	-	-	90,748	90,748	Réserve – débiteures convertibles
Déficit	(54,997,811)	(245,751)	-	(55,243,562)	Déficit
	<u>(20,936)</u>	<u>(282,924)</u>	<u>-</u>	<u>(303,860)</u>	
	<u>9,761,762</u>	<u>(236,429)</u>	<u>-</u>	<u>9,525,333</u>	